

L'Indépendant - vendredi 1 octobre 2021

locale

Limoux

## Les zones humides préservées pour éviter les inondations

Françoise Peytavi



Environnement. Une journée de sensibilisation était organisée.

Pierre Bardies s'est transformé, le temps d'une après-midi, en pédagogue.

Le président du Syndicat mixte d'aménagement hydraulique (SMAH) limouxin, a organisé sur les communes du Bousquet et de Roquefort-de-Sault une journée de sensibilisation des élus et des élèves de l'école primaire d'Axat sur les zones humides.

Il a présenté toutes les actions menées par le syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Régulation des flux d'eau

À la question, qu'est-ce qu'une zone humide ? L'élu saint-martinois a répondu à la manière d'un instituteur. « Les zones humides sont des terrains, exploités ou non, inondés ou gorgés d'eau

douce, salée ou saumâtre, pourvus d'une végétation adaptée au milieu. Elles jouent un important rôle de régulation des flux d'eau en ralentissant les écoulements en période très pluvieuse et en contribuant au maintien des débits en période sèche ».

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2010. De ce comptage, des études font ressortir des dysfonctionnements.

La fermeture des milieux notamment humides (colonisation forestière) en montagne et sur le plateau est le principal facteur susceptible de modifier le patrimoine de zones humides de la Haute Vallée de l'Aude.

L'accentuation de la déprise agricole qui s'exerce aujourd'hui sur les zones humides de tête de bassin-versant de la Haute Vallée, en est la cause principale.

### Des éponges

« Sans intervention, ce milieu exceptionnel sera petit à petit perdu », expliquait Pierre Bardies. Les zones humides ont un rôle déterminant dans la régulation des régimes hydrologiques. Son comportement peut-être assimilé à celui d'une éponge. Lorsqu'elles ne sont pas saturées en eau, les zones humides retardent globalement le ruissellement des eaux de pluies et le transfert immédiat des eaux superficielles vers les fleuves et les rivières situés en aval. « Elles absorbent momentanément l'excès d'eau puis le restituent progressivement lors des périodes de sécheresse. Le rôle d'éponge des zones humides a été évalué entre 20 et 30 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, soit l'équivalent des barrages de Matemale et Puyvalador. D'où l'utilité de rouvrir ses zones humides en amont afin d'éviter ou de réguler en aval les inondations. Les actions menées par le Smah HVA ont permis d'œuvrer à la réouverture de ces éponges naturelles de zones, et certaines sont en cours de boisement afin de rechercher un meilleur équilibre hydraulique ».

### Travaux d'abattage

Dans le cadre de la déclaration d'intérêt général, le SMAH HVA, en collaboration avec les communes du Bousquet et de Roquefort-de-Sault, fait procéder à des travaux d'abattage, de débroussaillage, sur les zones humides.

La végétation sera dégagée de sorte à faciliter la pénétration du bétail lors de la redescente des estives en automne. Avec l'appui des éleveurs locaux, quelques parcelles communales de Roquefort-de-Sault seront ainsi mises à leur disposition.

La présence de bétail sur ces parcelles contribuera ainsi à la conservation des zones humides. Depuis 2015, ce sont 120 000 € investis pour la réouverture des zones humides sur ce secteur financé par l'agence de l'eau 50 %, département de l'Aude 10 %, la région Occitanie 20 %, Smah HVA 20 %.

Françoise Peytavi

